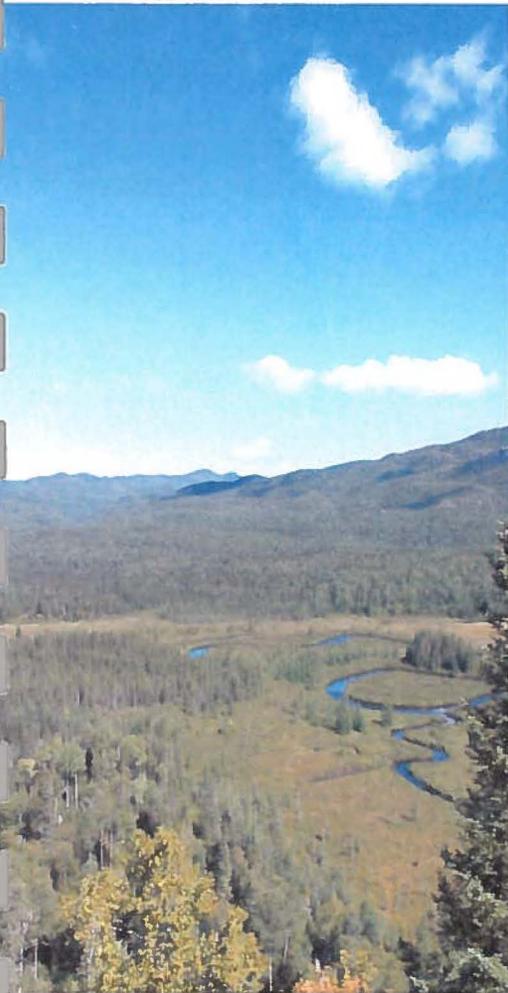
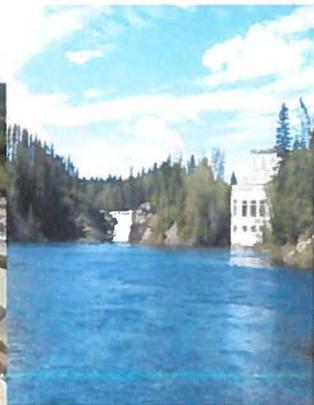


M.R.C. DU FJORD-DU-SAGUENAY

Une qualité de vie à portée de la nature!



Mémoire déposé par la MRC du Fjord-du-Saguenay le 15 avril 2015 dans le cadre de la consultation territoriale du sommet économique régional du Saguenay-Lac-Saint-Jean du 18 juin 2015



Résumé

La MRC comme moteur de développement économique c'est :

- 13 municipalités à caractère rural qui regroupent 21 742 personnes;
- 3 territoires non organisés dont une superficie de 33 000 km², soit 75 % du territoire de la MRC qui est situé au nord du 49^e parallèle soit sur le territoire désigné par le gouvernement du Québec comme faisant partie du Plan Nord;
- 50 employés;
- Un siège social à Saint-Honoré et un point de service à Saint-Félix-d'Otis;
- Un budget avoisinant le 13 M\$ annuellement;
- Un poste de police de la Sûreté du Québec à St-Ambroise et un bureau auxiliaire au quartier général de Chicoutimi pour desservir le Bas-Saguenay.

Dans la MRC, il y a aussi :

- 876 entreprises qui créent 6 238 emplois;
- 66 % des entreprises qui comptent moins de 4 employés;
- 25 % des entreprises qui comptent entre 5 et 19 employés;
- 3 parcs nationaux;
- Une mine de Niobium qui emploie près de 400 employés à St-Honoré;
- 2 centres de skis majeurs pour la région (Le Valinouët et le Mont-Édouard).

La MRC c'est aussi des interventions et des projets dans le domaine touristique et de la mise en valeur du territoire :

- Le développement d'un réseau de sentiers de motoneige de calibre international sur les monts Valin;
- La mise en place en partenariat avec le milieu d'une destination d'activités nordiques;
- Un projet de création d'un parc régional au sud du lac Kénogami;
- La participation active à la démarche de reconnaissance du fjord du Saguenay auprès de l'UNESCO;
- L'acquisition du site patrimonial de Bardsville en vue de sa mise en valeur;
- L'attribution annuellement de terrains de villégiature en territoire public;
- L'attribution d'aide financière pour l'entretien des chemins forestiers en TNO;
- Des programmes d'aides financières disponibles pour chacune des 13 municipalités.

Des interventions et des projets dans le domaine industriel :

- Le développement d'un site industriel en vue de sa conversion sous la formule d'un écoparc régional pour accueillir le projet minier du lac à Paul et maximiser les retombées potentielles;
- Un partenaire actif et impliqué dans la réalisation du parc éolien de la Rivière-du-Moulin.

Des interventions et des projets dans le domaine agricole :

- L'élaboration avec le milieu d'un plan de développement et de mise en valeur du territoire agricole et de ses produits;
- Contribution financière au Fonds de recherche en agriculture nordique (FRAN-02);
- Demande à portée collective auprès de la CPTAQ en vue d'une meilleure occupation du territoire en zone agricole.

Des interventions et des projets dans le domaine de la culture et du patrimoine :

- La contribution financière à une entente de développement culturel (politique de développement culturel depuis 2008) à laquelle est associée financièrement l'entreprise EDF EN Canada.

Comme le souhaite le gouvernement, ce mémoire comprend donc des recommandations en lien avec les thématiques économiques ciblées pour le sommet. En tout, la MRC adresse 21 recommandations qui portent sur les conditions de succès, la consolidation et l'accroissement des secteurs structurants et le développement de nouveaux piliers que la MRC juge requis pour son développement.

Table des matières

1. PRÉSENTATION DE LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY	1
1.1 Territoire	1
1.2 Population et économie	1
2. UNE MRC QUI DISPOSE D'ATOUPS INDÉNIABLES, MAIS QUI REQUIERT CERTAINES CONDITIONS DE SUCCÈS	2
2.1 Vision stratégique d'aménagement et de développement : « Une qualité de vie à portée de la nature » comme positionnement aux enjeux de la MRC	2
3. DES ATOUPS INDÉNIABLES	4
3.1 Richesses naturelles et économie	4
3.2 Tourisme	4
3.3 Le développement durable	5
3.4 Des communautés dynamiques	5
4. LES CONDITIONS DE SUCCÈS	6
4.1 La gouvernance : condition essentielle à la prospérité de la MRC et de la région.....	6
4.2 Le partenariat et l'autonomie	7
4.3 Des terres publiques intramunicipales qui contribuent au développement économique de la MRC.....	8
4.4 RECOMMANDATIONS.....	9
5. DÉVELOPPER DE NOUVEAUX PILIERS : DES ENJEUX ET DES DÉFIS POUR LES COMMUNAUTÉS RURALES	10
5.1 Stratégie de développement et de positionnement d'un écoparc industriel régional	11
5.2 Le développement énergétique.....	12
5.3 Le développement de l'agriculture : miser sur la nordicité.....	13
5.4 RECOMMANDATIONS.....	14

6. LE TOURISME : LA VOLONTÉ DE DYNAMISER LE POTENTIEL TOURISTIQUE RÉGIONAL	15
6.1 La relance, par la MRC, du site patrimonial de Bardsville	17
6.2 Projet d'une destination d'activités nordiques : synonyme de mise en valeur du territoire à des fins de développement économique	17
6.2.1 Au cœur d'une grande nature.....	17
6.2.2 Le projet de création du parc régional du lac Kénogami	19
6.2.3 La mise en valeur des paysages emblématiques	20
6.2.4 Un plan de développement touristique : Outil pour une plus grande cohérence en matière de gestion et de mise en valeur du territoire	21
6.3 L'accès au territoire public : un pré requis obligatoire à tout le développement économique de la MRC.....	22
6.3.1 L'accessibilité aux territoires non organisés (TNO).....	22
6.3.2 Infrastructure de transport routier, maritime et aérien	23
6.4 RECOMMANDATIONS	24
7. CONCLUSION	25
RÉFÉRENCES	26
ANNEXE 1 – CARTE DU TERRITOIRE DE LA MRC DU FJORD-DU- SAGUENAY.....	27

1. PRÉSENTATION DE LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY

1.1 Territoire

Située dans la région administrative du Saguenay–Lac-Saint-Jean, la municipalité régionale de comté (MRC) du Fjord-du-Saguenay partage la superficie régionale avec les trois MRC du Lac St-Jean et la Ville de Saguenay. Partie intégrante de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean et localisée à un peu plus de 500 km de Montréal et de 200 km de Québec, la MRC du Fjord-du-Saguenay s’identifie aux régions dites périphériques ou encore aux régions ressources du Québec. Elle veille au développement de la partie la plus à l’est du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Créée en 1983, sa superficie totale est de 44 004 km², soit la 3^e plus grande du Québec. De cette superficie, 5 068 km² sont constitués de lacs et de rivières. Elle regroupe 13 municipalités réparties dans le Haut-Saguenay et le Bas-Saguenay et administre trois territoires non organisés. Ce vaste territoire est scindé en deux, d’est en ouest, par la rivière Saguenay¹.

Une portion de 33 000 km², soit 75 % du territoire de la MRC, est située au nord du 49^e parallèle soit le territoire désigné par le gouvernement du Québec comme faisant partie du Plan Nord.

1.2 Population et économie

La MRC dénombre une population de 21 742 habitants. En excluant les territoires non organisés (TNO), qui sont constitués des grands territoires publics occupés de façon saisonnière, la population est répartie sur 3 540 km², soit l’équivalent de seulement 8 % du territoire de la MRC. Près de 92 % de cette superficie constitue un vaste couvert forestier en terres publiques majoritairement situé dans la partie nord en TNO Mont-Valin. Il importe de considérer que la MRC, au même titre que la région, comporte une structure démographique qui dénote une progression des personnes de 65 ans et plus comparativement à celle de 15 ans et moins. Cette situation, en terme de main-d’œuvre disponible, lorsqu’elle est associée au faible apport de l’immigration au sein du territoire ajoute au manque de main-d’œuvre envisagé et accentue le vieillissement de la population. Néanmoins, selon les prévisions démographiques de l’Institut de la Statistique du Québec, la MRC sera celle qui connaîtra la plus forte croissance de sa population d’ici 2036 (12 %).

¹ Voir carte du territoire à l’annexe 1

En 2014, la MRC dénombre :

- **Un total de 876 entreprises qui procurent 6 238 emplois, majoritairement à temps plein. Les secteurs d'activités portent principalement dans les domaines du tourisme, des services et de l'exploitation des ressources naturelles;**
- **66 % d'entreprises (soit 558) qui comptent moins de 4 employés.**

2. UNE MRC QUI DISPOSE D'ATOUTS INDÉNIABLES, MAIS QUI REQUIERT CERTAINES CONDITIONS DE SUCCÈS

2.1 Vision stratégique d'aménagement et de développement : « Une qualité de vie à portée de la nature » comme positionnement aux enjeux de la MRC

Au-delà des différentes qualités distinctives entre les municipalités, ce sont les points communs qui cimentent les orientations et stratégies d'action d'une vision globale de développement. L'exercice de vision stratégique a permis d'en ressortir plusieurs, qu'il s'agisse des perspectives démographiques, du caractère rural, de l'abondance et la diversité des richesses naturelles ou du positionnement géographique de la MRC. En outre, la démarche a mené à une prise de conscience des grands défis qui se posent pour les années à venir, compte tenu du contexte de mondialisation et de forte concurrence.

Pour faire face aux tendances lourdes notamment en regard des perspectives démographiques, la MRC a ressenti toute l'importance de s'appuyer sur les plus grandes forces du milieu. Le positionnement «Une qualité de vie à portée de la nature!» est ainsi ressorti comme une orientation permettant de mettre en valeur les atouts de la MRC, de donner une image positive du milieu, d'en faire la promotion et de favoriser le renforcement de son identité. En effet, c'est par la qualité, la diversité et la proximité de la nature que la MRC du Fjord-du-Saguenay se définit le mieux et c'est en relation avec la nature qu'elle se distingue pour offrir une qualité de vie différente des milieux urbains.

La nature au sens large représente également le symbole de la prospérité économique en raison de l'abondance de ses richesses fauniques, aquatiques, floristiques, hydrauliques et paysagères.

Enfin, la nature est objet d'unification et de ralliement, car sa protection et sa mise en valeur intelligente intéressent toutes les collectivités. Les dossiers sur l'obtention de redevances sur l'exploitation hydraulique sont des exemples de l'effet mobilisateur qu'elle suscite.

Ainsi, la MRC vise :

- **L'amélioration de la qualité de vie de la population qui passe notamment par la préservation et la mise en valeur du patrimoine bâti et naturel et par la préservation de l'environnement;**
- **L'utilisation rationnelle de l'espace, qui s'exprime par la consolidation des fonctions en raison du potentiel du territoire;**
- **Le développement durable et l'utilisation intelligente des ressources naturelles;**
- **La mise à profit de la localisation stratégique de la MRC, qui, par sa situation géographique et des accès au territoire, peut bénéficier d'avantages indéniables, notamment en tant que porte d'entrée principale du Grand Nord québécois.**

3. DES ATOUTS INDÉNIABLES

3.1 Richesses naturelles et économie

La tendance des marchés et les nouvelles valeurs de nos sociétés amènent inévitablement des changements dans les façons de voir et de faire le développement. Pour la MRC du Fjord-du-Saguenay, il s'agit de s'appuyer d'abord sur ses grandes forces. L'une d'elles réside dans ses richesses naturelles, sa faune, sa flore, la beauté de ses paysages avec ses montagnes, ses multiples plans d'eau et rivières, le fjord et ses caps. Les collectivités qui animent et habitent cet immense territoire s'identifient à ses vastes territoires naturels et en sont fiers. Le caractère rural du milieu revêt un indice de qualité de vie indéniable et en fait, constitue le grand point commun de toutes les municipalités sur le territoire. Les grands espaces et la proximité de la nature constituent des atouts distinctifs pour les personnes cherchant à s'y établir.

Sur le plan économique :

La MRC mise énormément sur ses TNO pour contribuer au développement de la richesse en faveur de toute sa collectivité. La forêt, l'eau, l'agriculture et le minerai demeurent des moteurs forts pour soutenir l'emploi et le territoire est propice au développement intelligent de la villégiature, du tourisme et à la récréation extensive.

3.2 Tourisme

Les richesses naturelles et la diversité du paysage ouvrent de multiples perspectives pour le développement de l'industrie touristique. En matière de tourisme, la MRC du Fjord-du-Saguenay bénéficie de deux grands secteurs naturels aux paysages diversifiés et époustouflants, soit le secteur du Bas-Saguenay qui s'étend de Saint-Félix-d'Otis jusqu'à Petit-Saguenay en passant par Ferland-et-Boilleau. Le secteur des monts Valin partant de Saint-David-de-Falardeau jusqu'au village de Sainte-Rose-du-Nord. Ce secteur se prévaut maintenant du vocable destination d'activités nordiques. Pour la MRC, Les centres de skis « Le Valinouët » à St-David-de-Falardeau et le « Mont-Édouard » à L'Anse-St-Jean sont deux lieux d'activités structurantes majeures qui se démarquent par leur rayonnement économique autant pour la région qu'en dehors de nos frontières. Le développement de ces sites pour une utilisation quatre saisons constitue assurément une avenue à envisager pour accroître l'offre touristique sur ces deux territoires.

Le territoire de la MRC comprend déjà des infrastructures majeures qui ne demandent qu'à être consolidées par une offre en circuits et en réseaux d'équipements et d'activités complémentaires.

3.3 Le développement durable

Le développement durable prend ici tout son sens, car le défi consiste à s'interroger sur les façons de faire traditionnelles et à rechercher un constant équilibre entre les besoins des différents utilisateurs du territoire dans un esprit de préservation et de respect de l'environnement et des écosystèmes.

Le milieu naturel revêt sans contredit l'une des meilleures cartes du développement de la MRC que ce soit pour la qualité de vie, le maintien et le renouvellement des collectivités sur le territoire, le développement de l'emploi et des industries, le tourisme, la récréation extensive ou la villégiature.

3.4 Des communautés dynamiques

Chacune des municipalités de la MRC du Fjord-du-Saguenay représente autant d'atouts pour son développement. Ce sont des petites agglomérations animées par des activités à l'échelle humaine qui colorent le dynamisme des collectivités sur le territoire. Leur taille et leurs aménagements dénotent le caractère distinctif de la MRC rurale et constituent l'une des composantes de la qualité de vie des résidents. La prise de conscience de la valeur intrinsèque des petites agglomérations rurales permet donc d'orienter les actions futures vers une attention particulière à la qualité du cadre bâti dans les cœurs de village, à l'harmonisation et à la mise en valeur des éléments urbains naturels et des attraits historiques et patrimoniaux.

Compter sur le dynamisme social et culturel des municipalités apparaît comme l'une des voies à prendre pour concrétiser le développement économique de la MRC.

4. LES CONDITIONS DE SUCCÈS

4.1 La gouvernance : condition essentielle à la prospérité de la MRC et de la région

Pour faire face aux défis que compte affronter la MRC au cours des prochaines années, notamment en matière de décentralisation gouvernementale, d'augmentation des responsabilités, de diminution anticipée des revenus municipaux et de changement dans la structure de la population, il est primordial qu'elle obtienne et mette en place les conditions propices au développement économique, social et culturel de son territoire et de sa population.

La MRC, comme la région, est caractérisée par le manque de diversité de ses activités économiques et par une mise en valeur déficiente de ses productions. La combinaison MRC-municipalités doit travailler de façon solidaire pour devenir un pilier plus fort économiquement, plus structurant et plus dynamique.

Les grandes entreprises qui exploitent les ressources naturelles (bois, minéral, aluminium) sont toutes assujetties aux cycles des marchés économiques mondiaux. Pour contrecarrer ce phénomène, des programmes d'aide financière ont été instaurés par les gouvernements fédéral et provincial afin de soutenir le développement économique des territoires en difficulté.

Notons :

- Contrats de diversification et de développement économique des MRC (2007-2012) par le MAMOT et le MDEIE
- Programme de diversification des collectivités (2007-2012) par Développement Économique Canada
- Initiatives ponctuelles de renforcement des économies forestières (2010-2013) par Développement Économique Canada
- Pactes et laboratoires ruraux de la Politique nationale de la ruralité (2007-2014) par la MAMOT

Par ailleurs, le manque de culture entrepreneuriale est marqué dans la région et la CRRNT dans son portrait du territoire, soulève le fait que la région avait un des pires indices entrepreneuriaux du Québec (3,1 % en 2004). En réaction de cette situation, la table régionale en entrepreneuriat a été créée en 2006 dont le but est de développer un environnement propice à l'émergence d'une culture d'entrepreneur chez les jeunes. Beaucoup de travail reste à faire dans ce domaine.

4.2 Le partenariat et l'autonomie

Chacune des municipalités possède un caractère qui leur est propre, une force distinctive qui réunit dans l'ensemble que constitue la MRC du Fjord-du-Saguenay, représente un avantage distinctif. En ce sens, cela fait de la MRC du Fjord-du-Saguenay un lieu privilégié de concertation entre les municipalités. Le rôle de la MRC du Fjord-du-Saguenay devient encore plus significatif dans le contexte où elle occupe un vaste territoire et que ce territoire est fragmenté en deux entités géographiques formées autour d'une autre ville au statut de MRC. Ce rôle permettra de conserver l'unicité et la cohérence des actions ainsi que le partenariat entre les différentes parties du territoire.

Le développement concerté que compte établir la MRC passe par les axes d'interventions suivantes :

- **L'action concertée afin de favoriser la synergie et la complémentarité entre les territoires;**
- **Le partenariat, qui se définit par le déploiement d'actions faisant appel à tous les partenaires, incluant le gouvernement du Québec;**
- **L'autonomie de la MRC afin d'améliorer la viabilité des communautés.**

Pour atteindre ces objectifs pour son territoire, il est nécessaire que la MRC devienne l'endroit privilégié de concertation entre le gouvernement, les municipalités et ses partenaires. Il sera ainsi plus facile de promouvoir les échanges entre la MRC, les municipalités, le milieu et ses partenaires et de mieux reconnaître et mettre en valeur les forces distinctives et la complémentarité de chaque territoire que sont la Couronne Nord, le Bas-Saguenay et les territoires non organisés.

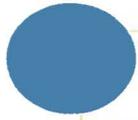
Pour atteindre ce résultat il est requis que les municipalités et la MRC obtiennent davantage d'autonomie financière. Ainsi, ce renforcement de la capacité d'action des collectivités rurales pourra être utilisé à améliorer la vitalité socio-économique des collectivités.

4.3 Des terres publiques intramunicipales qui contribuent au développement économique de la MRC

La gestion des terres publiques intramunicipales (TPI) a été confiée à la MRC le 1^{er} avril 1997. Il s'agit d'un exemple de réussite pour une délégation de gestion foncière et forestière par le gouvernement du Québec. Les TPI représentent une superficie de 32 463 ha. Les principales vocations attribuées aux TPI sont en fonction des caractéristiques socio-économiques du milieu et de leur utilisation actuelle ou future. Près de 90 % des TPI ont une vocation forestière. Dans certains secteurs, la culture du bleuet y est importante et, de plus en plus, la villégiature. Depuis 2008 la MRC offre régulièrement des emplacements sur le territoire. Le succès de cette expérience ainsi que la demande croissante pour l'octroi de nouveaux emplacements incitent la MRC à entreprendre le développement d'autres secteurs. Au total, la MRC compte 174 baux de villégiature pour l'ensemble de ses terres publiques.

La proximité de ces territoires favorise la mise en valeur de leur potentiel et laisse entrevoir des occasions de développement intéressantes pour la MRC. Ceci vaut autant pour les projets de développement foncier que pour l'exploitation ou la mise en valeur des ressources. Pensons par exemple à l'exploitation et à la transformation des produits forestiers non ligneux (PFNL).

Les orientations et les objectifs définis dans le Plan intégré de développement et d'utilisation des terres publiques intramunicipales (PIDU) traduisent sous forme d'affectations les avenues de développement envisagées par la MRC. La volonté de la MRC d'étendre ce territoire au territoire public de proximité sous-entend de nouvelles possibilités pour le milieu de maximiser le potentiel de ce territoire qui, dans sa gestion actuelle, n'est pas nécessairement mis à contribution dans le développement des communautés.



4.4 RECOMMANDATIONS

La MRC du Fjord-du-Saguenay recommande au gouvernement du Québec :

- **Le dépôt rapide d'une gouvernance de proximité qui aura la caractéristique d'être suffisamment souple pour s'adapter aux réalités régionales;**
- **Une bonification des redevances sur les ressources naturelles qui devra se concrétiser;**
- **Le maintien des mesures et des politiques qui soutiennent le développement économique des communautés et des entreprises;**
- **L'appui du gouvernement en vue de faire front commun dans les dossiers prioritaires de développement pour maintenir la vitalité des municipalités;**
- **Que la MRC devienne l'endroit privilégié de concertation entre le gouvernement, les municipalités et ses partenaires;**
- **Mettre en place une stratégie globale et cohérente de développement régional;**
- **Renforcer les capacités de développement des communautés rurales et reconnaître la contribution de la ruralité à la prospérité de la région et du Québec;**
- **Accroître les possibilités d'avoir accès et de profiter plus directement des retombées de l'exploitation des ressources en terres publiques.**

5. DÉVELOPPER DE NOUVEAUX PILIERS : DES ENJEUX ET DES DÉFIS POUR LES COMMUNAUTÉS RURALES

La région doit diminuer sa dépendance envers la grande entreprise en matière de création d'emploi. Territoires principalement sous couvert forestier et de propriété publique, la MRC est touchée fortement par la crise forestière des dernières années. L'économie est dépendante de la grande entreprise qui elle subit les conditions des marchés étrangers et la réorganisation des processus d'attribution du bois. Puisqu'une portion importante de l'économie de la MRC est axée sur l'exploitation des ressources naturelles (forestière, agricole et hydraulique), le phénomène de mondialisation des échanges économiques provoque des fluctuations cycliques qui touchent directement la croissance des entreprises et affecte d'autant l'économie régionale.

Parmi les filières émergentes que compte la grande structure économique de la région (aluminium, hydroélectricité, agroalimentaire, métaux et métallurgie et le tourisme d'aventure et l'écotourisme), les filières hydroélectriques, agroalimentaire et tourisme d'aventure /écotourisme peuvent se développer à partir des ressources de la MRC. Les filières de la construction, du tourisme et de l'exploitation forestière sont déjà assez bien développer. Il faudra miser davantage sur l'essor des filières minières et énergétiques. Néanmoins, l'annonce récente de l'entreprise minière Niobec qui remet en question son projet d'agrandissement d'exploitation de son gisement de Niobium à St-Honoré démontre bien l'incertitude souvent associée aux projets d'exploitations des ressources naturelles. À notre avis, il est primordial pour toutes les organisations d'être proactives dans la planification de ces projets afin d'être mieux disposées à profiter des opportunités offertes par les marchés économiques.

Service Canada prévoit que l'emploi dans le secteur primaire croîtra dans la région uniquement par les emplois créés par l'industrie minière tandis que les emplois dans l'industrie agricole et l'industrie forestière sont évalués à la baisse.

Dans ce contexte, l'annonce d'un projet minier dans le secteur du lac à Paul constitue donc une avenue de développement et d'investissement majeurs pour la MRC et la région. Cependant, certaines conditions seront requises afin d'être en mesure de bénéficier de ce développement anticipé.

Dans la perspective des retombées économiques envisageables, la MRC s'orientera vers la filière industrielle du transport tant forestier, minier que maritime afin de maximiser les retombées des projets.

En vue de répondre à ces enjeux, la MRC, de concert avec les municipalités de St-Fulgence et de Ste-Rose-du-Nord, veut donc articuler son projet de diversification économique :

- **En développant une zone industrielle à caractère régional (concept écoparc) sur le site de Produits forestiers Résolu (PFR) pour le développement d'activités industrialo-portuaires;**
- **Dans l'esprit de redevances minières, explorer la possibilité d'instaurer des mesures permettant de soutenir les entrepreneurs;**
- **Assurer l'implication et le maintien des différents ministères associés à la démarche de diversification.**

5.1 Stratégie de développement et de positionnement d'un écoparc industriel régional

L'entreprise Ariane Phosphate projette l'exploitation d'un gisement d'apatite dans le secteur du lac à Paul du TNO Mont-Valin de la MRC. Il s'agit, selon l'entreprise, du plus important projet de mine d'apatite au Canada. L'entreprise estime que lorsque la mine sera en exploitation environ 375 personnes seront employées. Ce nombre exclut les emplois créés pour le transport du produit fini et les services de soutien aux opérations. L'entreprise calcule que des retombées économiques supérieures à 12 G\$ pour l'ensemble du Québec. Pour la région, leur calcul prévoit des retombées économiques de 2,6 G\$ sur la durée de vie du projet.

Il est clair que l'investissement d'une telle envergure générera des opportunités d'affaires pour le développement de nouvelles entreprises et la MRC (voir même la région), doit planifier stratégiquement son offre industrielle afin de maximiser ce levier de développement économique qui amène, comme grand projet, un nouveau souffle à la région.

Sur la prémisse que ce projet de développement économique sera structurant dès qu'il aura été approuvé par les instances gouvernementales, la MRC veut créer, sous la forme d'un écoparc industriel un nouveau secteur d'activités économique.

Le territoire visé par le projet est le site de la scierie de Produits forestiers Résolu (PFR). Ce site est localisé sur la route régionale 172 et fait intersection avec la route forestière L-200 aux limites conjointes des municipalités de Saint-Fulgence et de Sainte-Rose-du-Nord. Cette route L-200 constitue la porte d'entrée principale de tout le territoire public localisé au nord de la MRC et qui donne accès aux ressources naturelles ainsi qu'aux activités récréatives et touristiques du grand ensemble géographique que constitue les monts Valin. Pour la MRC, cette artère principale en TNO représente l'accès au territoire à privilégier pour accéder aux ressources de toute cette partie de 33 000 km² qui fait partie du territoire du Plan Nord désigné par le gouvernement. Étant connectée directement au réseau routier québécois supérieur (route 172, 175 et 138), et peut-être éventuellement à un accès maritime qui ouvrirait la porte à une desserte internationale, cette route devient une condition de succès essentielle au développement économique de la MRC.

En résumé, ce projet de reconversion d'un site industriel existant promu sous la forme d'un écoparc amènera la création d'un nouveau pôle industriel plus diversifié économiquement. Il est incontournable pour la MRC que ce site soit développé en concertation et en cohérence avec les activités récréotouristiques existantes et qu'il n'entrave pas le potentiel de croissance de ce créneau porteur pour la région. En termes de retombées économiques, la MRC voudra convenir rapidement avec l'entreprise de l'identification des besoins particuliers qui permettront de maximiser les bénéfices dans la MRC pendant la construction et l'exploitation du site.

Toutefois, la condition essentielle de succès de tout ce projet d'exploitation d'une mine au lac à Paul repose sur l'implantation d'un accès maritime implanté à Sainte-Rose-du-Nord sur la rive nord de la rivière Saguenay et qui serait administré par Port Saguenay.

5.2 Le développement énergétique

D'importants projets d'aménagement hydroélectrique ont été réalisés ou sont en voie de l'être en milieu forestier, notamment sur le TNO Mont-Valin. Qu'il s'agisse de détournement de cours d'eau ou d'aménagement de nouvelles centrales, la MRC dispose de ressources hydrauliques qui contribuent au réseau d'Hydro-Québec. L'industrie forestière et l'industrie de l'aluminium possèdent également des installations de production hydroélectrique sur le territoire.

Plus récemment, le gouvernement du Québec décidait qu'il favoriserait le développement de l'énergie éolienne au Québec. Le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay a fait l'objet, de façon ponctuelle, d'études des vents. En 2008, la MRC s'est dotée à cet effet d'une politique énergétique régissant notamment les

principes guidant les élus dans l'analyse des projets énergétiques pouvant s'établir sur le territoire de la MRC. Cette politique détermine également le mode de répartition de la richesse afin que chaque communauté puisse bénéficier des retombées des projets particulièrement lorsqu'il s'agit des territoires non organisés.

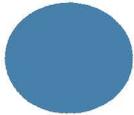
De plus, la MRC énonce qu'elle peut être un partenaire financier dans le développement du potentiel énergétique sur son territoire, que ce soit dans le domaine de l'énergie éolienne ou de minicentrales hydroélectriques

5.3 Le développement de l'agriculture : miser sur la nordicité

La région s'est vu doter de créneau « AgroBoréal ». Il encourage le domaine d'activité porteur que constitue l'agriculture nordique. Il s'agit pour la région d'une façon de se différencier tant dans ces façons de faire, dans celle de produire que dans celle de mettre en valeur ses produits. La MRC compte 141 entreprises agricoles qui génèrent 35 M\$ de revenus agricoles bruts. Plusieurs d'entre elles, voire des nouvelles entreprises, sont en mesure de bénéficier de ce positionnement pour développer des investissements, de nouveaux projets. Notons également que 21 entreprises sont actives dans le domaine de l'agroalimentaire.

La MRC mise sur l'apport du créneau et sa Table agroalimentaire pour dynamiser l'industrie agricole notamment dans la transformation et la mise en marché des producteurs de la MRC. Cet appui de la MRC comprend également sa contribution à la recherche dans le domaine qui se concrétise par l'appui au Fonds de recherche en agriculture nordique (FRAN-02).

Comme contribution, la MRC élabore actuellement un plan de développement de la zone agricole (PDZA) qui se veut en réalité un plan d'action qui comprendra des projets de nature économique. Ce plan, qui se développe avec les acteurs du milieu, favorisera le développement agricole et agroalimentaire en fonction des caractéristiques qui définissent la MRC dans la région.



5.4 RECOMMANDATIONS

La MRC du Fjord-du-Saguenay recommande au gouvernement du Québec :

- **De soutenir la MRC dans la mise en œuvre de sa stratégie de développement industrialo-portuaire puisqu'elle porte directement sur l'établissement d'un nouveau pilier d'activités économiques pour la région;**
- **D'encourager la tenue d'activités de regroupement régional et provincial à teneur industrielle et liée aux activités spécifiques sur le territoire;**
- **De favoriser la création de liens entreprises-écoles-centres de formation et centres d'innovation;**
- **De faciliter le partenariat financier du tandem MRC-municipalité dans les projets de développement énergétique;**
- **De considérer l'apport de l'agriculture au développement distinctif de la MRC et de la région, de son rôle multifonctionnel en termes d'occupation dynamique du territoire, de contribution socio-économique, de paysages et d'identité de nos communautés rurales en soutenant financièrement les initiatives porteuses émanant de tout ce secteur d'activité.**

6. LE TOURISME : LA VOLONTÉ DE DYNAMISER LE POTENTIEL TOURISTIQUE RÉGIONAL

Le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay est qualifié de véritable terrain de jeux en milieu naturel. Il bénéficie de deux attraits majeurs, de deux icônes énormément utilisées pour le développement touristique du territoire, soit le fjord du Saguenay et le massif des monts Valin. Ces deux lieux évoquent à eux seuls la notion de grands espaces et la qualité des expériences pour tous les amateurs d'activités récréatives, de chasse, de pêche et de villégiature. Leur réputation déborde amplement de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Sur la rive sud de la rivière Saguenay, le secteur du fjord se déploie entre la municipalité de Petit-Saguenay et de Saint-Félix-d'Otis. Il comprend Ferland-et-Boilleau en retrait. Pour sa part, le développement touristique du Bas-Saguenay dispose de produits d'appel forts, dont la Route du Fjord et le Parc national du Saguenay en sont les chefs de file. Le secteur offre des produits complémentaires appuyés sur les paysages et comprend de nombreux sites et événements culturels et sportifs d'intérêt. Le secteur du Bas-Saguenay s'est doté récemment d'un plan de développement touristique, dont la mise en œuvre, bien que discrète, est du ressort de l'Agence de développement du fjord du Saguenay et s'effectue de concert avec les municipalités. Sur la Rive-Nord, le fjord se déploie à partir de la flèche littorale vis-à-vis de la municipalité de Saint-Fulgence et continue vers l'est le long du Parc national du Saguenay dans le TNO Mont-Valin jusqu'à l'embouchure du Saguenay.

Selon la SÉPAQ, les parcs nationaux sont des outils de développement économique, car pour chaque dollar dépensé par un touriste dans un parc national, 15 dollars sont générés dans la région environnante. Les lieux d'hébergement, les restaurateurs, les attractions complémentaires et les services d'appoint sont les premiers à bénéficier de ces retombées.

Le massif des monts Valin est au centre de l'offre touristique des municipalités de la Couronne Nord de la MRC et particulièrement de celles à sa périphérie immédiate. Il inclut aussi la partie sud du TNO Mont-Valin comprise approximativement dans le secteur des zecs Onatchiway-Est et Martin-Valin.

La MRC a créé la Table de destination nordique, dont le mandat consiste, à l'aide des organismes associés au développement du territoire et des intervenants touristiques de la MRC, à mettre en œuvre les principaux éléments d'une destination d'activités nordiques pour le territoire monts Valin/fjord du Saguenay.

Les produits d'appel qui permettent la mise en valeur d'une offre touristique quatre saisons dans ce territoire gravitent autour de la motoneige, du quad, de la chasse, de la pêche, de la villégiature, du ski et de la pêche blanche sur le fjord. De plus, la « Route du fjord » avec sa composante appelée « vallée de la biodiversité » vient bonifier l'emblème touristique du secteur.

Le potentiel « nature » de la MRC devrait lui permettre de développer une offre touristique quatre saisons de qualité axée sur l'écotourisme et le tourisme d'aventure dont la mise en marché viserait la clientèle internationale.

Toutefois, des études récentes dans le domaine démontrent que les séjours dans la MRC sont brefs et qu'ils génèrent peu de dépenses. D'importants efforts doivent être faits sur l'accueil touristique, particulièrement sur le maintien des bureaux touristiques à l'entrée est de la MRC (route 170 et 172).

La qualité de l'expérience touristique passe par un accueil chaleureux et convivial. Suite à un acte d'information dans un bureau d'accueil, il est estimé que 36% des touristes prolongent leur séjour et que 48% prévoient revenir.

En ce sens, la MRC dispose sans contredit d'atouts lui permettant d'augmenter son aire d'influence dans le domaine du tourisme et de la récréation. Les icônes du fjord du Saguenay et des monts Valin permettront à la MRC de se positionner avantageusement comme pôle de destination quatre saisons sur l'échiquier québécois, national et international tout en accordant une priorité aux produits hivernaux.

6.1 La relance, par la MRC, du site patrimonial de Bardsville

Acquis en 2012 par la MRC au coût de 175 000 \$, la MRC y a investi 103 000 \$ pour la remise en état du site au cours des 2 dernières années. La mise en valeur du site patrimonial de Bardsville par la MRC se consacre à la consolidation des infrastructures existantes et à la valorisation des espaces environnants. De plus, elle pave la voie en ciblant spécifiquement la vallée de la rivière Sainte-Marguerite, à renforcer considérablement la synergie entre les pôles touristiques excentriques du fjord, soit Tadoussac et Saguenay.

Plus précisément le développement du site de Bardsville pourra constituer un point de jonction rassembleur et d'accès entre plusieurs infrastructures récréotouristiques.

Il tissera des liens structurels entre les parcs nationaux du Fjord-du-Saguenay et des Monts-Valin, la Réserve aquatique projetée de la vallée de la rivière Sainte-Marguerite, la zec de la Rivière Sainte-Marguerite, la Route Verte et la Route du Fjord qui intègre la thématique « La Vallée de la Biodiversité » gérée par la Fondation de la faune du Québec et son principal partenaire Rio Tinto Alcan.

6.2 Projet d'une destination d'activités nordiques : synonyme de mise en valeur du territoire à des fins de développement économique

6.2.1 Au cœur d'une grande nature

La MRC du Fjord-du-Saguenay possède un contact privilégié avec la nature. À ce titre la forêt couvre 92 % du territoire. Elle est composée d'une importante variété d'espèces qui se retrouvent sur les neuf zones d'exploitation contrôlée (ZEC) et les trois parcs nationaux du territoire, dont un parc marin administré en cogestion entre le gouvernement fédéral et provincial.

La MRC regroupe 40 % des 49 pourvoies de la région, celles-ci étant principalement localisées sur le territoire des monts Valin. Avec les parcs nationaux et le fjord, ces entités constituent des composantes structurantes du territoire au niveau économique et récréotouristique.

La MRC croit à la mise en place d'une destination d'activités nordiques dans l'axe monts Valin/fjord du Saguenay. Les retombées du tourisme hivernal dans la région sont estimées à 100 M\$. À elle seule, les retombées économiques que génère l'industrie de la motoneige sont évaluées à 55 M\$. Depuis 2012, la MRC et ses partenaires ont investi la somme 3,5 M\$ pour doter les monts Valin d'un réseau de sentier de motoneige de « calibre internationale ». Malgré ces efforts, cette industrie demeure chancelante faute d'une structure financière solide et manquante de revenus récurrents. Les clubs de motoneige de la région, particulièrement ceux qui entretiennent le réseau sur les monts Valin, doivent composer avec une saison plus longue qu'ailleurs au Québec, sans pour autant bénéficier de revenus ou de financement des utilisateurs provenant d'autres régions du Québec. Notons également l'essoufflement du bénévolat fourni par les clubs.

Par ce concept, la MRC souhaite développer pour ce secteur un produit d'appel de calibre international axé sur la neige, où la motoneige occupe une place prépondérante. Il est estimé que 25 % des Québécois qui pratiquent la motoneige le font au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

D'autres projets complètent l'essentiel de la mise en valeur du territoire dont la « route du fjord » composée de la route 172, au nord de la rivière Saguenay et de la route 170 au sud, ainsi que sa composante appelée « vallée de la biodiversité » entre la municipalité de Saint-Fulgence et Tadoussac ; celui de la mise en valeur de la partie septentrionale de la rivière Péribonka à des fins nautiques et celui du développement d'un axe de développement récréotouristique entre les monts Valin et les monts Otish, structuré par des corridors polyvalents, un estival et un hivernal.

Enfin, le fjord du Saguenay, reconnu comme le plus septentrional, est le seul fjord habité en Amérique du Nord. Avec sa longueur de 70 km entre la flèche littorale de Saint-Fulgence et son embouchure à Tadoussac, il se classe parmi les plus longs fjords au monde.

Pour ce territoire unique, la MRC contribue activement au travail du comité de reconnaissance du fjord du Saguenay avec les régions de Charlevoix et de la Côte-Nord et la communauté d'Essipit afin qu'il soit reconnu comme site du patrimoine mondial par l'UNESCO.

Une étude est actuellement en élaboration avec l'UQAC afin d'évaluer le potentiel des retombées économiques de cette appellation.

6.2.2 Le projet de création du parc régional du lac Kénogami

L'idée de protéger le milieu naturel et de mettre en valeur le potentiel récréotouristique du lac Kénogami remonte à plus de 25 ans. La plus grande partie du territoire visé par la création d'un parc régional au lac Kénogami consiste en des terres publiques situées au sud du lac, dont la superficie à l'intérieur de la MRC est d'environ 100 km², dépendant du territoire qui sera éventuellement retenu. La MRC du Fjord-du-Saguenay envisage d'y concrétiser un parc régional dont le concept misera sur la protection des paysages au sud du lac Kénogami et le développement d'une offre récréotouristique. Par ce projet, la MRC a pour objectif de préserver la nature, la flore et la faune, et ce, dans une optique récréotouristique, éducative et culturelle.

La mise en place de ce projet de parc régional, entièrement situé en terres publiques, nécessitera une étroite collaboration du gouvernement du Québec, notamment sur les décisions à prendre en matière de cohabitation sur les droits et les usages consentis sur ce territoire.

6.2.3 La mise en valeur des paysages emblématiques

La MRC du Fjord-du-Saguenay, par son nom, en dit beaucoup sur ce qui la caractérise et la différencie des autres territoires. En effet, elle est connue et reconnue pour ses paysages exceptionnels sur le fjord du Saguenay observés dans le Bas-Saguenay et dans les municipalités de Saint-Fulgence et de Sainte-Rose-du-Nord pour la Couronne Nord. Le Petit lac Ha! Ha!, sur lequel veille le mont du Four, à Ferland-et-Boilleau, ainsi que l'embouchure de la rivière Petit Saguenay dans la municipalité du même nom auraient une certaine ressemblance avec le fjord. C'est dire comment cet élément naturel teinte la personnalité du territoire.

Le paysage est une ressource économique important pour le tourisme. Cependant, il est souvent considéré comme un acquis dans la région qui tarde à se doter d'un cadre de référence et d'un plan d'action portant sur la mise en valeur des paysages régionaux, particulièrement ceux emblématiques de la région.

Pourtant, l'offre touristique (circuits et produits récréotouristiques) et la qualité de l'expérience que recherche le touriste passent inévitablement par la composante de la qualité des paysages dans lequel s'effectue son séjour.

Ces paysages deviennent assurément des atouts et des arguments de promotion économique et touristique. Par exemple, la campagne « Sortez de la ville, pour un jour, pour une vie » de Stratégie MigrAction, qui a cours dans la MRC, s'en inspire. Progressivement, une sensibilité populaire s'exprime en regard des paysages, ce qui devient une rentabilité politique en plus d'une rentabilité économique.

Cela a même une incidence sur la réputation et la perception du territoire à l'extérieur de la région. L'Union des municipalités du Québec indique toutefois que « les paysages du Québec, avant d'être des images de cartes postales, sont des milieux de vie. Pour ceux qui y sont nés comme pour ceux qui choisissent de s'y établir, ces paysages doivent constituer un instrument de développement de l'économie comme de l'identité. »

6.2.4 Un plan de développement touristique : Outil pour une plus grande cohérence en matière de gestion et de mise en valeur du territoire

La MRC aimerait élaborer pour son territoire un plan de développement touristique qui établirait une meilleure cohérence des acteurs publics et privés et surtout une meilleure complémentarité dans la possibilité de créer une offre touristique quatre saisons. Ce plan favoriserait d'abord la mise en valeur du potentiel des activités et des équipements existants.

Nous voudrions que ce plan encourage la mise en place d'investissements créateurs de développement, particulièrement pour les activités récréatives hivernales notamment en termes d'offre d'hébergement commerciale sur les monts Valin et dans les territoires municipaux en périphérie.

À notre avis, ce plan permettrait une plus grande complémentarité dans le développement touristique de nos municipalités et des TNO. Il permettrait aussi de mieux promouvoir le développement touristique et établir de meilleurs partenariats avec les organismes et les associations liés au développement et à la promotion de l'offre touristique.

Nous entrevoyons que ce plan permettrait :

- De renforcer le positionnement plein air, nature et d'écotourisme en lien avec les orientations touristiques nationales et régionales.
- De favoriser la relance de l'achalandage touristique au niveau de la MRC et de la région.
- D'avoir d'importantes répercussions sociales et économiques puisque les projets visés s'inscriraient dans les tendances actuelles soit vers la recherche de pratiques de plein air et la visite de parcs nationaux. Ils devraient générer un nouvel afflux de visiteurs.

À cet effet, la MRC pourrait être le lieu d'une « table de développement touristique » où la concertation sur les enjeux et priorités d'action serait convenue.

6.3 L'accès au territoire public : un pré requis obligatoire à tout le développement économique de la MRC

6.3.1 L'accessibilité aux territoires non organisés (TNO)

La voirie forestière est la principale porte d'entrée au territoire forestier. Pour améliorer la gestion et la qualité du réseau, la MRC a identifié, dans son plan de développement des TNO, des artères de pénétration, des collectrices principales et secondaires ainsi que des chemins de desserte afin d'établir une hiérarchisation du réseau forestier. Ces trois niveaux de voirie forestière totalisent une longueur de 1 190 km. La MRC contribue financièrement à l'entretien de la voirie forestière depuis plusieurs années en y concédant des sommes appréciables provenant du programme Volet II et du programme d'aide financière à la trentaine d'associations de villégiateurs qui est propre à la MRC.

La MRC a versé 835 000\$ en 2013 et 2014 dans le cadre de sa politique d'aide financière applicable aux TNO portant sur l'entretien des chemins d'accès aux secteurs de villégiature.

Plus récemment, la crise forestière a contraint la grande entreprise à diminuer, voire arrêter les activités de prélèvement de la matière ligneuse en forêt. Comme conséquence, plusieurs dizaines de kilomètres de chemin ont été laissés sans entretien pendant de longues périodes, réduisant ainsi l'accessibilité au territoire.

Malgré les investissements, l'état général du réseau routier demeure préoccupant pour un bon nombre d'utilisateurs et la MRC. La grande étendue du réseau et les coûts élevés d'entretien constituent les principales difficultés éprouvées par les gestionnaires du territoire. Pour maintenir, voire améliorer la qualité du réseau routier qui donne accès aux activités récréatives et à la villégiature disséminées sur le territoire, la MRC compte réaliser un plan d'entretien de la voirie forestière. Ce plan suggérera des cibles d'interventions prioritaires d'entretien ainsi que le partenariat financier qu'il nécessitera.

Toutefois, la MRC croit que le réseau de chemins forestiers existant peut devenir l'artère principale permettant d'accéder et de développer le Grand Nord québécois. Vue à l'échelle du Québec, la MRC occupe une position centrale entre l'Abitibi et la Côte-Nord. Un lien est-ouest pourrait s'arrimer pour compléter le lien interrégional. Le développement du nord du Québec en passant par la MRC viendrait appuyer la vision de la MRC du Fjord-du-Saguenay, qui souhaite développer le potentiel récréotouristique et énergétique reconnu pour le TNO Mont-Valin dans l'axe des monts Valin/monts Otish. Le maintien d'une route entretenue et ouverte à l'année constituerait à coup sûr un atout pour consolider l'offre récréotouristique ceci particulièrement pour plusieurs pourvoies.

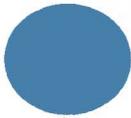
6.3.2 Infrastructure de transport routier, maritime et aérien

La MRC du Fjord-du-Saguenay dispose sur son territoire d'un aéroport provincial localisé à Saint-Honoré et de quelques hydrobases privées et publiques en territoire municipal ainsi qu'en territoires non organisés. L'aéroport Chicoutimi/Saint-Honoré possède une vocation éducative pour la formation des pilotes.

La MRC voudrait accroître le rôle de l'aéroport de Saint-Honoré, notamment en lui attribuant une vocation supplémentaire en lien avec le développement récréotouristique dont elle fait la promotion.

En matière de desserte ferroviaire, une ligne reliant Ville de Saguenay à Montréal traverse la municipalité de Larouche en passant par un secteur industriel en développement. Le transport par chemin de fer est beaucoup utilisé pour le transport de produits liés à la grande entreprise. Puisque le chemin de fer est relié au réseau continental, il offre la possibilité d'augmenter sa contribution à la livraison de marchandises pour des produits ayant à franchir de grandes distances.

La popularité croissante du vélo a amené le gouvernement du Québec à réaliser, au cours des dernières années, un réseau cyclable appelé la Route verte, qui traverse le territoire québécois. Dans notre MRC, ce réseau est peu présent. La MRC favorise plutôt la mise en place d'un réseau inter municipal structuré autour des principaux attraits et sites touristiques et récréatifs des municipalités.



6.4 RECOMMANDATIONS

La MRC du Fjord-du-Saguenay recommande au gouvernement du Québec :

- **De renforcer le positionnement plein air, nature et d'écotourisme comme produit d'appel tout en étant en lien avec les orientations touristiques nationales et régionales;**
- **De financer davantage le créneau tourisme d'aventure/écotourisme ou les projets lui étant associés et dont pourrait bénéficier la MRC et/ou la région;**
- **De contribuer au développement des concepts de la Route du fjord et de la Route de la biodiversité en tant que porte d'entrée régionale;**
- **De résoudre le financement associé à l'entretien des sentiers récréatifs hors routes (motoneige et quad) et la permanence des sentiers;**
- **De contribuer et soutenir la région à se doter d'un plan d'action paysage qui mettra en valeur les unités paysagères emblématiques et leur intégration à l'offre touristique régionale;**
- **De doter la région d'un projet pilote portant sur la délégation possible de l'entretien et du partage des coûts liés à l'utilisation multi-usager des chemins forestiers;**
- **Accroître la promotion à l'échelle nationale et internationale du fjord du Saguenay et des monts Valin comme destination nordique d'excellence.**
- **De contribuer au financement visant la mise en place de la stratégie d'optimisation de l'accueil touristique.**

7. CONCLUSION

La MRC du Fjord-du-Saguenay affiche une économie liée en grande partie à ses ressources naturelles notamment l'eau, la forêt, l'agriculture et le minerai. Aussi, les secteurs forts de l'économie régionale sont le bois, l'aluminium, l'agroalimentaire et le tourisme. Cependant, sur le territoire de la MRC et plus globalement à l'échelle régionale, un trop faible taux d'entrepreneuriat et une culture entrepreneuriale trop timide semblent encore présents.

Les défis de la MRC du Fjord-du-Saguenay sont donc non seulement liés à la diversification de son économie, mais également aux façons de faire qu'il s'agisse de s'affirmer davantage dans le secteur des services ou d'être concurrentiels et avant-gardistes dans la mesure des ressources accessibles et disponibles sur le territoire. Le défi est d'autant plus grand que la réussite économique s'enracine dans la qualité de la main d'œuvre, la densité des réseaux sociaux, le savoir-faire, la capacité d'accueil et la culture sociale.

Nous sommes d'avis, comme le réclame la Fédération québécoise des municipalités dans son livre bleu, que la gouvernance de proximité demeure la clé de meilleures décisions en matière d'aménagement du territoire, de développement économique et de gestion des ressources naturelles.

RÉFÉRENCES

49^e parallèle, le magazine du développement de ressources naturelles, Volume 3, numéro 1, hiver 2014

Arianne phosphate, Projet de mine d'apatite du lac à Paul, Étude d'impact sur l'environnement-résumé, janvier 2015, 96 pages et annexes.

Desjardins Études économiques, études régionales, région administrative du Saguenay-Lac-St-Jean-survol et prévisions économiques, mars 2014, 12 pages.

CLD du fjord, répertoire des entreprises, document sans date, 80 pages.

Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire- Saguenay Lac-Saint-Jean (CRRNT) 2011, Portrait du territoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean, préparé par Groupe conseil Nutshimit inc. 322 pages et une annexe.

Gouvernement du Québec, ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations, Portrait régional / Saguenay-Lac-Saint-Jean, hiver 2015, 12 pages.

Gouvernement du Québec, ministère du Développement économique, Innovation et Exportation, Créneaux d'excellence / tourisme d'aventure et écotourisme, feuillet d'information, non daté, 2 pages.

Le Réveil du Saguenay, Aline Honingmann, Les PME, moteur de l'économie? Parution le 25 février 2015

MAPAQ, directions régionales du Saguenay-Lac-Saint-Jean, profil 2010 de l'industrie agricole de la MRC du Fjord-du-Saguenay, 2014, 5 pages.

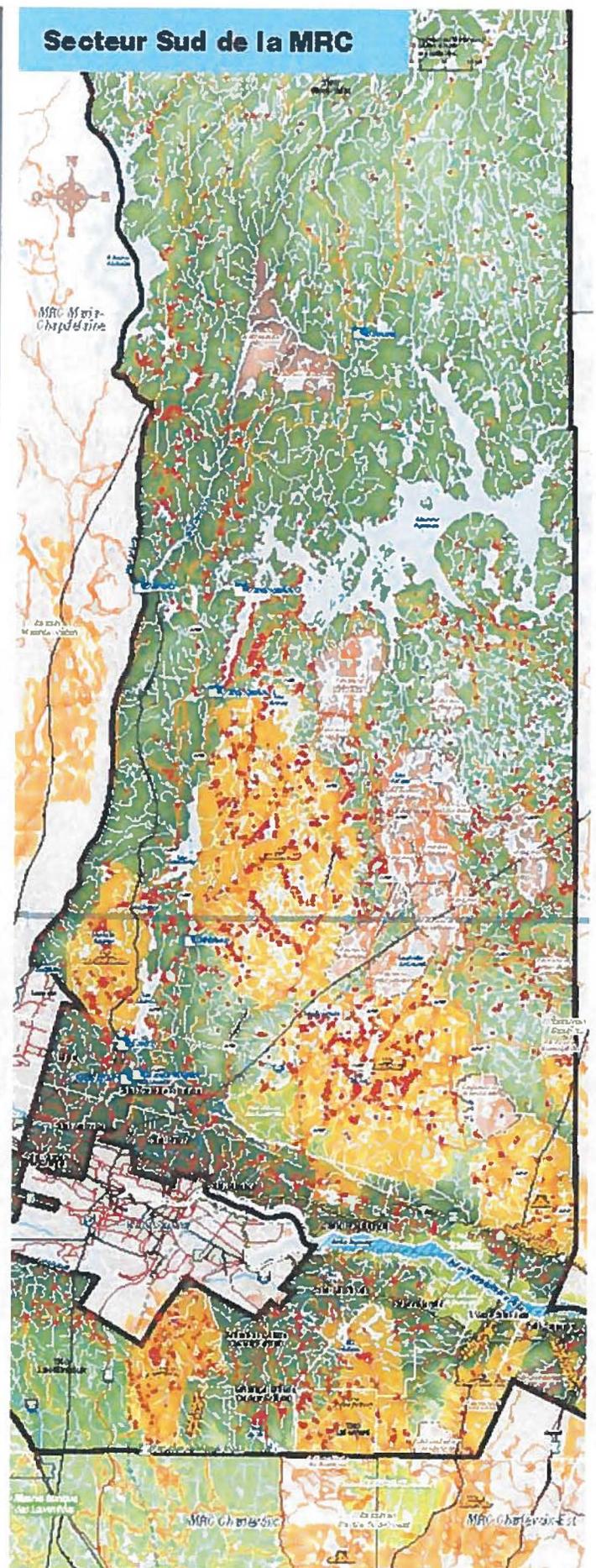
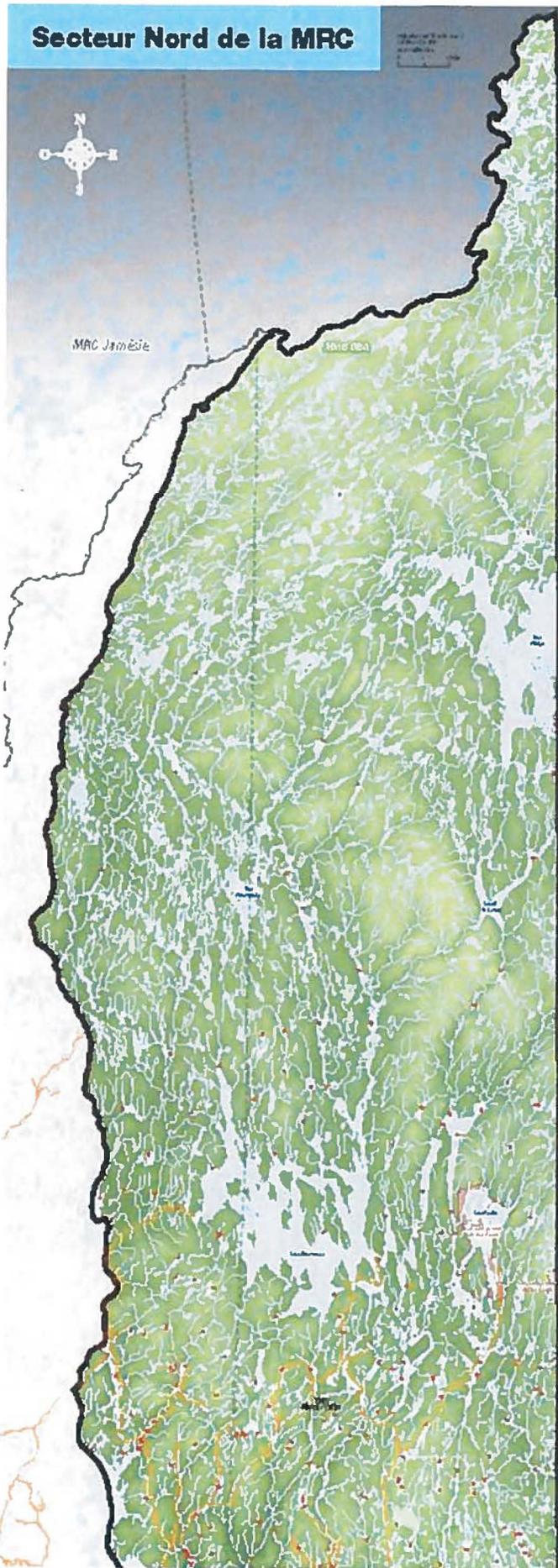
Marie-Josée Fortin, Le paysage comme lieu d'expression de l'identité rurale : le cas de la communauté de Petit-Saguenay, Mémoire présenté comme exigence partielle de la maîtrise en études régionales, Université du Québec à Chicoutimi, Groupe de recherche et d'intervention régionales, c2001, 150 p.

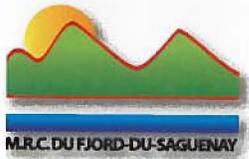
MRC du Fjord-du-Saguenay, Description des opportunités dans le secteur minier, analyse du potentiel de régional et recommandations sur les stratégies en mettre en place, Raymond Chabot Grant Thornton, avril 2015, 95 pages.

MRC du Fjord-du-Saguenay, mémoire présenté au BAPE, projet de modification des limites du parc national du fjord du Saguenay, 1 juin 2013, 24 pages et une annexe.

MRC du Fjord-du-Saguenay, Schéma d'aménagement et de développement révisé, mars 2012. 780 pages.

Services Canada, Perspectives sectorielles 2013-2015, Saguenay-Lac-Saint-Jean, automne 2013, 25 pages.





Bégin

Ferland et Boilleau

L'Anse-Saint-Jean

Larouche

Petit-Saguenay

Rivière-Éternité

Saint-Ambroise

Saint-Charles-de-Bourget

Saint-David-de-Falardeau

Saint-Félix-d'Otis

Saint-Fulgence

Saint-Honoré

Sainte-Rose-du-Nord

Territoires non organisés

la M.R.C. du Fjord-du-Saguenay

SIÈGE SOCIAL - 3110, boulevard Martel, Saint-Honoré (Québec) G0V 1L0 • Tél.: (418) 673-1705 • Téléc.: (418) 673-7205
POINT DE SERVICE - 449, rue Principale, Saint-Félix-d'Otis (Québec) G0V 1M0 • Tél.: (418) 544-0113 • Téléc.: (418) 544-1081

www.mrc-fjord.qc.ca